

Réf: Dossier 315952

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE KLOHO » en abrégé « SCI KLOHO »

Siège Abidjan, Yopougon, ABIDJAN-YOPOUGON  
QUARTIER MILLIONNAIRE LOT N°5410 ILOT N°490 23  
BOÎTE POSTALE 2855 ABIDJAN 23 (RCI), Lot 5410, Ilot 490

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 08/11/2023 reçus par Me Kouamé Koffi Athanase, enregistrés au CEPICI, le 04/12/2023, il a été constitué une SCI aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

KLOHO » en abrégé « SCI KLOHO »

Objet : La société a pour objet en République de Côte d'Ivoire :

- l'acquisition par achat, donation, échange et par tous autres moyens d'enrichissement de patrimoine, de tous biens immeubles bâtis ou non bâtis ;
- la construction sur tous terrains nus acquis des immeubles à étages ou non, à usage d'habitation et de bureaux ;
- l'administration, la gestion et l'exploitation par location ou autrement des immeubles construits ;
- l'entretien, la réhabilitation et la réfection desdits biens immobiliers acquis ;
- la prise à bail avec ou sans promesse de vente de tous biens immobiliers, la possibilité de conclure des emprunts bancaires et l'obtention de tous octrois de crédit, ouvertures de crédit, découverts, facilités de caisse et généralement tous prêts de quelque nature et dénomination quelconque, en vue de la réalisation de l'objet social ;
- le cautionnement hypothécaire de ses membres afin de garantir les emprunts qu'ils pourront contacter individuellement ou sous une forme quelconque auprès des particuliers ou d'établissement de crédit, soit à titre de prêts principaux, soit de prêts

complémentaires, en vue de procurer à la Société les fonds nécessaires à la réalisation de son objet ;

- la possibilité d'hypothéquer tout ou partie des biens immobiliers acquis en vue de garantir efficacement des octrois de crédits bancaires ;

- en cas de difficultés, la possibilité de vendre tout ou partie des biens immobiliers acquis ou d'en disposer par toutes voies de droit ;

- la répartition des constructions édifiées ou acquises, en jouissance d'abord, puis en pleine propriété par voie d'attribution à la dissolution de la société ou en cas de partage ou jusqu'au partage, la gestion, l'administration, l'entretien desdits immeubles ;

En ce cas, la société aura atteint son objet social et cette situation crée inéluctablement son extinction et par conséquent sa dissolution de plein droit ;

- l'obtention, le cas échéant de toutes ouvertures de crédit, tous emprunts ou facilités de caisse ;

- la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés ivoiriennes ou étrangères;

Et généralement toutes opérations civiles, financières, immobilières et mobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Yopougon, ABIDJAN-YOPOUGON QUARTIER MILLIONNAIRE LOT N°5410 ILOT N°490 23 BOÎTE POSTALE 2855 ABIDJAN 23 (RCI), Lot 5410, Ilot 490

Dirigeant(s) M NIAMKE NIAMKE JACQUES-EBER (ADMINISTRATEUR)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B42-00120 du 09/08/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans



Pour Avis

Le CEPICI